# departement DES DEUX-SEVRES

# Ville de Niort



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

**SEANCE DU 20 janvier 1999** 

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal :

le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 22 Janvier 1999

Annulation et ou réduction de titre de recettes consécutives à des erreurs matérielles - Budgets Principal et Annexes

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

#### Présents:

#### Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,

M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,

M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

#### Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,

M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,

Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,

Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,

M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,

M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,

M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

#### Excusés:

#### Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99007

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999** 

Direction du Secrétariat Général

Annulation et ou réduction de titre de recettes consécutives à des erreurs matérielles - Budgets Principal et Annexes

## Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder, suite à des erreurs matérielles ou des changements de situation, à l'annulation ou à la réduction de titres de recettes référencés en annexe pour un montant de :

## 159.448,27 F

<b>Budget PRINCIPAL</b>		<u>36.208,74 F</u>
# 03722	923.3211.673	135,00 F
# 03720	924.4131.673	828,00 F
# 03721	924.4111.673	480,00 F
# 02792	928.8121.673	11.725,74 F
# 03729	928.8241.673	1.500,00 F
# 03723	929.901.673	21.540,00 F
Budget EAU		
# 00910	67.6718	13.464,43 F

# **Budget ASSAINISSEMENT**

# 00725 67.6718 109.775,10 F

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour